

Finances

REF : DAF2013031

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe SSIDPAAH

EXPOSE :

Le budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés) présente un résultat global excédentaire de 69 126,63 € au terme de l'exercice 2012.

Ce résultat global correspond à la contraction :

- du résultat excédentaire de 74 033,38 € pour l'activité « personnes âgées »
- du résultat déficitaire de 4 906,75 € pour l'activité « adultes handicapés »

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22, applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'affectation de ces résultats de la manière suivante :

- affectation de l'intégralité de l'excédent de l'activité « personnes âgées » (74 033,38 €) en réserve de compensation. Cette réserve permettra de couvrir d'éventuels déficits ultérieurs de l'activité.
- couverture du déficit de l'activité « adultes handicapés » par un prélèvement de 3 686,70 € sur la réserve de compensation. Le différentiel de 1 220,05 € est inscrit en report à nouveau déficitaire.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013031

Signataire : MP

OBJET :Affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe SSIDPAAH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés),

A l'unanimité.

DELIBERE :

CONSTATE que le compte administratif 2012 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 69 126,63 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 4 906,75 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 74 033,38 €

DECIDE d'affecter ce résultat de la manière suivante :

001-Adultes handicapés	002 -Personnes âgées
---------------------------	-------------------------

Excédents affectés à la réserve de compensation (compte 10686)		74 033,38 €
Déficit imputé sur la réserve de compensation (compte 10686)	3 686,70 €	
Déficit reporté (compte 119)	1 220,05 €	
Total	4 906,75 €	74 033,38 €

Le Maire adjoint

Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint

Véronique HAMMACHE